



Habitants du Sud Vienne

Le 1^{er} octobre 2015, le conseil municipal de Blanzay a rencontré la société Volkswind, développeur de projets éoliens, venue présenter un projet de parc éolien sur le territoire de la commune.

Le 8 octobre 2015, le conseil municipal a donné un avis favorable à l'étude de faisabilité menée par la société en vue d'implanter des éoliennes dans le sud et sud-est de Blanzay.

Tout cela se traite sans que la population de Blanzay en soit informée!
Attention, cette étude de faisabilité est la porte ouverte à l'installation du parc éolien. Pour ne pas être devant le fait accompli, il est urgent de se mobiliser.

L'Association de Défense et de Protection de l'Environnement de Blanzay interpelle les élus sur ce projet et est présente à chaque réunion de conseil. Elle veut diffuser à tous les habitants l'information nécessaire pour que chacun puisse donner son avis sur ce projet!

Quelles conséquences pour les communes et pour ses habitants ?

- ▶ Nuisances sonores jusqu'à 3km surtout par temps humide et frais
- ▶ Effets néfastes sur la santé de certains habitants vivant à proximité des éoliennes (sons basses fréquences, infrasons et vibrations rendent les gens malades). En France, la distance autorisée entre une habitation et un parc éolien est de 500 mètres alors que l'Académie de Médecine et l'Organisation Mondiale de la Santé recommandent un éloignement minimum de 1500 mètres.
- ▶ Reflets du soleil dans les pales, ombres des pales qui tournent, puissants flashes la nuit (ce que les allemands appellent « l'effet disco ») perturbent les riverains
- ▶ Massacre de certaines espèces, spécialement les rapaces et chiroptères et fuite du gibier.
- ▶ Fausse réponse aux problèmes environnementaux : Ce n'est pas une alternative au nucléaire et cela ne réduit pas les émissions de gaz à effet de serre
- ▶ Augmentation des factures d'électricité : la taxe CSPE augmente avec la multiplication des éoliennes
- ▶ Perte de la valeur des maisons (jusqu'à moins 50%) et acheteurs de plus en plus rares avec pour conséquence une désertification des villages
- ▶ Baisse de la fréquentation touristique (gîtes ruraux, tables d'hôtes...)



- ▶ Perturbation de la réception TV et radio et du réseau Wimax
- ▶ PEU ou PAS d'argent versée à la commune : personne ne sait aujourd'hui quelle sera la part de la commune face à la Communauté de Communes et au Département
- ▶ Enrichissement du promoteur et d'une poignée de personnes intéressées au détriment de tous les habitants.

**Connaissant toutes les conséquences négatives d'un développement de parcs éoliens sur leur territoire, certaines communes du secteur (Champniers, Saint Romain en Charroux...) l'ont refusé.
Pourquoi pas nous ?**

Association de Défense et de Protection de l'Environnement de Blanzay (**ADPEB**) – 17 la Chassagne – 86400
BLANZAY
Email : adpeb@laposte.net

Imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique